

# LA TRIBUNE LYONNAISE



Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an. 8 fr. 6 mois. 4 fr. France et Alsace... 6 fr. 10 fr. Union postale... 7 fr. 12 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

DIRECTION ET ADMINISTRATION  
33, RUE THOMASSIN, 33

Toutes les Communications, Correspondances et Réclamations doivent être adressées à l'Administration

ANNONCES :

Anglais, 4<sup>e</sup> page. 1 fr. 40 Réclames... 1 fr. 7  
A la 1<sup>re</sup> page... 1 fr. 75 Chronique... 1 fr. 7

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du journal, 33, rue Thomassin, Lyon.

## L'ÉTAT

### LES CHEMINS DE FER

On discute en ce moment, à la Chambre, les conventions conclues entre l'Etat et les grandes compagnies de chemins de fer. Seront-elles adoptées telles que le ministère actuel les présente ? Seront-elles modifiées d'une façon plus ou moins profonde ? Seront-elles complétées par l'adjonction de quelque amendement qui en amoindrirait un peu les inconvénients ? Elles ne seront certainement point rejetées et elles passeront peut-être telles qu'elles sont ; car nous en sommes arrivés à les regarder comme un mal inévitable.

Est-ce là une œuvre digne d'une Chambre française — qui doit, avant tout, se préoccuper des intérêts économiques du pays ? La question de transport nous touche de près, car elle intervient pour une large part dans le prix de revient de nos produits. Industrie, commerce, agriculture sont d'accord pour demander la simplification et l'abaissement des tarifs. Il y a là un inextricable chaos où l'on se perd facilement et où l'on perd toujours. Ne serait-ce pas l'occasion de faire pénétrer un peu de lumière dans les ténèbres épaisses qu'épaississent encore volontairement les fausses interprétations et les applications vicieuses des employés chargés d'entrer en rapports avec le public ? On ne comprend rien à ces grimoires volumineux où les administrations des chemins de fer ont entassé les tarifs généraux, les tarifs spéciaux avec leurs classes et sous-classes, les tarifs d'abonnement ou de faveur, la direction des parcours, la longueur kilométrique réelle et la longueur à vol d'oiseau, et bien d'autres choses ! C'est grâce à ces gros in-folios pleins de chiffres en tableaux et d'imbroglios qu'il y a tant de confusion, de retards, de chicanes, de frais et de procès. On fait passer, sans vous prévenir, les marchandises d'une classe dans une autre et, sans crier gare, on les dirige par d'autres gares que celles convenues. Il va bien encore quand les colis arrivent enfin à destination, malgré les détours et les retards !

Et puis les grandes compagnies ne s'entendent pas toujours entre elles : et alors, aux points où elles se soudent, elles ont soin que les heures de départ des unes ne concordent point avec les heures d'arrivée des autres. C'est le voyageur qui en pâtit ! S'il s'agit de marchandises, il faut des vérifications, des transbordements, une foule de papiers et de formalités. Mais qu'importe ces tracasseries coûteuses, puisque c'est le public qui paye et qu'il doit être content ?

Il faudrait là une grande unification de mouvements qui permit aux voyageurs et aux marchandises de circuler d'un bout à l'autre de la France sans solutions de continuité et sans arrêts forcés !

Unification dans les heures de départ et d'arrivée, simplification et abaissement des tarifs : voilà ce que nous réclamons, voilà ce que l'Etat doit nous donner ! Car l'Etat ne peut avoir concédé des monopoles monstrueux à quelques gros industriels qui nous exploitent, sans s'être réservé le droit d'intervenir dans la fixation des tarifs et la marche des trains. Si cette vérité s'est obscurcie dans les usages suivis jusqu'à ce jour ou à travers les prétentions toujours grossissantes des grandes compagnies, voici le moment pour la Chambre de forcer l'Etat à reprendre sa liberté d'action, à faire son devoir.

Les grandes compagnies de chemins

de fer, comme les nobles bandits de la féodalité, usent et abusent de leur suzeraineté — qui ne leur a été octroyée ou tolérée que pour nous protéger et nous favoriser ! Eh bien ! leurs faveurs vont à l'étranger au détriment de la France...

Les Vosges, où s'est retiré l'industrie cotonnière de l'Alsace, ont besoin en grande quantité de matières qu'elles demandent au port du Havre. Croit-on que cette expédition va se faire directement pour être réduite à sa plus simple expression de prix ? Non ! on commence par diriger les cotons bruts sur Bâle d'où on les fait revenir à Belfort : ces allées et venues permettent de recevoir la marchandise à meilleur marché. Bâle, pour la compagnie de l'Est, est située à plus de 500 kilomètres de la tête de ligne (qui est Paris) et bénéficie d'un tarif excessivement réduit ; mais les Vosges n'atteignent pas ce maximum de distance et elles jouissent du tarif plein, lourd, écrasant qui pèse sur l'industrie nationale... Comme c'est patriotique !

Il y avait jadis, dans le nord, une culture qui répandait la richesse dans les campagnes : c'était le lin. Force est aujourd'hui d'y renoncer ; et cela tient, qui le croirait ? aux tarifs différentiels des chemins de fer ! Ainsi, tandis que le lin de Russie ne paye de Riga à Dunkerque que quatre francs et demi les cent kilogrammes, le lin français coûte douze francs de Dunkerque à Marseille ! Et de plus, nos lins bruts qui remplissent les wagons au poids maximum de 2.000 kil., payent le transport comme s'ils pesaient 5.000 kilos. Allez lutter contre les lins de Russie ! L'agriculture française souffre mais les Shylocks des grandes compagnies empochent de gros bénéfices pétris de la misère du paysan... Comme c'est patriotique !

Et l'Etat ne ferait rien ? Et la Chambre laisserait les choses aller à leur pente actuelle et les compagnies suivre le cours de leurs abominations...

Nous le verrons bien. Le peuple est là qui attend et jugera les députés... L'opinion publique est là qui s'élève et qui écoute, et qui leur crie : « Souvenez-vous que je suis seule souveraine et que l'avenir m'appartient ! »

L'avenir est à l'opinion publique, à cette grande voix des masses qui travaillent et qui peinent, à cette manifestation de la conscience générale qui veut le règne de la liberté contre les monopoles, de la justice contre l'oppression, de l'indépendance nationale contre les trahisons financières de la haute pégre juive et allemande.

Nous ne voulons pas déposséder les grandes compagnies ; nous voulons qu'elles vivent, mais qu'elles viennent à résipiscence et se convertissent, qu'elles songent à la France, à son commerce, à son industrie, à son agriculture, à ses ressources productives ; et la France les en dédommagera largement par la fécondité de ses travaux et par l'activité des transports. Car, il ne faut point l'oublier, les chemins de fer sont tout d'abord un outillage national, pour le développement de nos richesses et une garantie nationale de notre indépendance.

## RÉFORMES AGRICOLES

« L'agriculture manque de bras. » Cette phrase comme la célèbre proposition : « Nous dansons sur un volcan, » est devenue une banalité qui trouve sa place dans les vaudevilles et fait rire le public. Tel est le sort des vérités de chaque jour. Elles deviennent ridicules à force d'être répétées.

Et cependant on ne redira jamais assez : « Nous dansons sur un volcan, car l'agriculture manque de bras. » Les cultivateurs désertent les champs pour courir à la ville.

La population des petites communes décroît, celle des grandes villes s'accroît au contraire ; la France se dépeuple et les départements les

plus atteints par cette dépopulation sont les départements agricoles.

Pour remédier à cette situation, a-t-on examiné quelque réforme, a-t-on accompli quelque progrès ? Aucun.

Si, cependant. Une décoration a été créée spécialement pour les agriculteurs ; mais, est-ce cela qui apportera une amélioration sensible à la situation ? Certes, cela ne fera pas de mal et, se résoudre, dans l'intérêt du pays, à tirer parti de la vanité humaine n'est pas été si ridicule, si on avait consulté le Parlement et si la croix et le ruban du Mérite agricole n'étaient pas destinés à récompenser les services électoraux plus encore que les services agricoles, à parer plus de poitrines aux réunions publiques que de poitrines ayant sué à la culture d'un champ.

Mais enfin, ce n'est pas l'ordre du Mérite agricole qui arrêtera l'émigration vers les villes.

Il ne nous appartient pas de rechercher les causes de cette immigration, de recommander les grands remèdes, d'indiquer les lois qui peuvent mettre un terme à « ce péril national », notre désir est moins ambitieux ; il est de dire ce que pourrait un simple décret du ministre de l'intérieur, ce qu'il pourrait en même temps contre l'exploitation des travailleurs des villes par les bureaux de placement.

Cette réforme si simple, qu'il faut lui croire quelque défaut pour qu'elle n'ait pas été encore réalisée, ne nécessiterait qu'une simple entente entre le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur, un simple arrêté ministériel ; elle n'obligerait à aucune dépense, à aucune surcharge de travail pour les bureaux du ministère.

Il est vrai aussi qu'elle profiterait à toute la classe ouvrière en général, et non pas personnellement à quelques individus que le gouvernement désire attirer.

Voici en quoi consisterait cette première réforme, qui aurait pour but unique de procurer du travail aux ouvriers qui en manquent, des travailleurs aux cultivateurs qui en cherchent ; elle serait contenue dans un décret en deux articles de quelques lignes chacun :

« Il est établi à la mairie de chaque chef-lieu de canton et dans les communes qui comptent plus de mille habitants, une liste permanente sur laquelle sont inscrits : d'un côté, ceux qui ont besoin d'employés, d'ouvriers ou domestiques ; de l'autre, ceux qui cherchent du travail ou un emploi.

« L'inscription et la radiation des noms, de même que la communication des listes, serait faite gratuitement pendant tout le temps de l'ouverture des bureaux de la mairie. »

N'est-il pas évident que quand l'habitant d'un village ou d'une ville a fait tous ses efforts pour trouver du travail et qu'il n'en a pas trouvé, il y a pour l'autorité un devoir de stricte justice, celui de l'aider dans ses recherches.

Quiconque a vécu un peu à la campagne a vu bien souvent des travailleurs aller de portes en portes demander du travail, et réciproquement que de fois les cultivateurs manquent d'ouvriers !

Pour un ministre de l'agriculture désireux d'accomplir des progrès, il y aurait beaucoup à faire ; cette petite réforme, qui profiterait aussi bien aux ouvriers de la ville qu'aux ouvriers de la campagne, est réalisable dès demain ; quel motif pourrait en empêcher ou même retarder l'exécution ?

On se préoccupe, en théorie, de l'agriculture, on fait les plus belles promesses, on montre le plus parfait dévouement, mais on n'agit pas, on ne cherche même pas à savoir comment on pourrait agir utilement.

L'agriculture, cependant, pour sa part et par les travaux qu'elle nécessite fait vivre plus de la moitié de la population ; tandis que l'industrie et le commerce donne la subsistance qu'à tiers seulement ; tandis qu'une personne sur dix vit des professions libérales ou de ses revenus. Il serait donc temps de s'occuper un peu des intérêts de la majorité, si négligés depuis longtemps pour ceux de la minorité.

Emile CÈRE.

## L'Agriculture et les Tarifs

En France, il n'y a guère que les produits industriels, ou certaines catégories de marchandises, qui jouissent de tarifs différentiels. Mais évidemment, une pareille faveur ne peut être accordée à une catégorie de producteurs, sans que d'autres catégories en fassent les frais.

Les produits de l'agriculture ou les matières qu'elle emploie sont gévées d'une surtaxe de 5 0/0, qui représente précisément la remise de faveur des tarifs différentiels...

Veut-on savoir par quelle somme annuelle se chiffre cette surtaxe ? Le calcul est facile à établir. Le tonnage total en petite vitesse pour l'ensemble des six grandes Compagnies, s'élève pour l'année 1879 à 340 millions de francs, ce qui fait ressortir à vingt millions la surtaxe que les tarifs de faveur des Compagnies font peser sur l'agriculture.

Le tarif appliqué en Allemagne, aux produits agricoles et matières premières de l'industrie est inférieur de 2 centimes par tonne kilométrique à celui qu'applique les Compagnies françaises ; faveur tarif doit agir comme un droit protecteur en des produits allemands, comme une prime à l'exportation ; consultons les relevés de la douane.

Les bois communs à ouvrir ou pour traverses

de chemins de fer qui figuraient sur les états d'importation pour une somme inférieure à quinze millions de francs, se chiffrent aujourd'hui par une somme voisine de 40 millions ; l'importation des chevaux était autrefois d'un million et demi, dépasse aujourd'hui sept millions ; les minerais de fer ont monté de un million et demi à six, etc... L'Allemagne a introduit, en 1880, pour 438 millions de marchandises contre 363 qu'elle a reçus de nous et on peut dire en toute vérité, que les Compagnies françaises ont été l'auxiliaire le plus précieux du chancelier allemand dans la lutte économique qu'il a engagé avec nous.

V., DÉPUTÉ.



A propos du vote par lequel la Chambre a décidé qu'elle acceptait la discussion immédiate des conventions, M. Camille Pelletan écrit, dans la Justice, les lignes suivantes :

Je voyais le soulèvement des intérêts de clocher... telle ligne est promise à cette région, telle autre à cette autre... La politique se fait de la sorte aujourd'hui. Il y a un tel abaissement, je ne dis pas dans la moralité, mais dans l'intelligence politique, on est arrivé à un tel état de myopie parlementaire, ne permettant pas d'étendre le regard au-delà du moment présent et des murs de son village, qu'on vendrait l'avenir et la sécurité de la France, pour obtenir un pont sur la rivière voisine !

Pauvre pays !... Et je vois là-bas l'homme de Berlin. Il en a vite fini, lui, avec la féodalité des écus, il l'a vite étranglée, il a vite étendu sa main sur les chemins de fer ; et des tarifs remaniés ont ouvert la France aux exportations allemandes ; en sorte que, par la balance du commerce, nous payons, chaque année, un nouveau tribut à notre vainqueur de 1870 ; et si la guerre éclatait, des lignes construites et administrées non pour des questions de dividende, mais pour le pays, enverraient sur nos frontières des armées rapidement concentrées... Chez nous, les routes françaises ne sont pas à la France ; elles sont à la féodalité d'argent. Une chance de salut restait. — On la livre. — On la livre : celui-ci pour un chemin de fer dans son canton, celui-là pour autre chose que je ne cherche pas. Je vois à l'horizon une Allemagne ; y a-t-il encore une France ?

Le pays se réveillera ; si obscure, si embrouillée que soit la question, il finira par voir clair avec son merveilleux bon sens ; mais sera-t-il trop tard ? Qu'aura fait cette Chambre ? A quoi sera-t-elle tombée ? Quelle faute criminelle aura-t-elle irréparablement commise ?

## LE PATRIOTISME DES ÉCUS

Dans son rapport sur les conventions, M. Rouvier dit :

« Le droit d'homologation dont est investie M. le ministre des travaux publics, parait une garantie suffisante pour protéger tous les intérêts dont le gouvernement a la garde. »

On va voir ce que vaut cette garantie : Les Compagnies de l'Ouest et du Nord viennent de faire homologuer par le ministre un tarif spécial P. V. n° 7 pour le transport des mar. handises rangées à la première section et expédiées de Paris à Anvers transit pour être exportées par navires de mer.

Par ce tarif, ces deux Compagnies font profiter de prix réduits la marine étrangère au détriment de la marine française. Elles favorisent le port d'Anvers au détriment des ports du Havre, Dieppe, Boulogne, Calais et Dunkerque. Et les Chambres de commerce de ces villes, non-seulement n'ont pas été consultées, mais elles n'ont pas encore reçu communication de ce tarif qui porte si gravement atteinte aux intérêts qu'elles représentent.

Voilà ce que le ministre fait du droit d'homologation dont parle M. Rouvier.

Si la Chambre ne veut pas aller jusqu'à rendre l'Etat maître des tarifs, ce qui est la vraie solution, elle devrait au moins insérer dans les conventions une disposition permettant au ministre de retirer l'homologation accordée trop légèrement pour des tarifs dans le genre de celui que nous venons d'indiquer.

Lorsqu'à la suite de la guerre, le gouvernement a renouvelé tous ses traités commerciaux, il s'est basé, pour frapper les produits exportés ou importés, sur les frais de transport perçus à cette époque par les Compagnies de chemins de fer. Or, ces frais de transport ont été modifiés complètement par les grandes Compagnies. L'assiette des impôts est donc changée et les marchandises étrangères sont introduites en France avec des frais de transport si minimes que, malgré l'impôt qui les frappe à la douane, elles arrivent encore sur la place de Paris à des prix inférieurs aux produits français.

C'est ainsi que des meubles fabriqués à Vienne (Autriche) arrivent à Paris où ils sont vendus à un prix inférieur à ceux qui sont fabriqués en France.

## Un Maire qui hait les abeilles

Si M. le maire de Bernon (Aube), se fut tout simplement occupé de faire le bonheur de ses administrés, on ne se fut nullement

inquiété de lui ; mais cet honorable magistrat a voulu passer à la postérité par un arrêté concernant les abeilles qui, à notre avis, n'a pas une ombre de bon sens, et...

Lisez plutôt :

« Article 1<sup>er</sup>. — Aucun propriétaire d'abeilles ne pourra avoir plus d'une ruche par hectare de terrain par lui possédé dans la commune ou en ayant la jouissance ; il devra justifier de sa qualité de propriétaire ou de locataire, soit par la production d'un extrait de la matrice cadastrale, soit par bail régulier.

« Art. 2. — Tout rucher établi sur la commune de Bernon ne pourra excéder dix ruches et les ruchers ne pourront être qu'à une distance de 300 mètres les uns des autres. »

M. le Maire a-t-il voulu compromettre les intérêts de quelques-uns de ses adversaires ? Nous ne savons ; mais nous croyons qu'il a pleinement réussi à vexer tous ses administrés. Oh sont, en effet, les grands propriétaires qui cultivent des abeilles ? on les limiterait du reste à dix ruches. Quant à ceux qui ont simplement un hectare de terrain à exploiter, quel profit pourraient-ils bien tirer d'une seule ruche et que feraient-ils des essaims ?...

Les abeilles ne réussissent qu'à la condition d'être entourées de petits soins que M. le maire ignore sans doute, et par cela seul leur culture devient l'occupation de spécialistes qui sont très souvent peu riches en domaines. Et maintenant, instituteurs, curés, petits rentiers, ouvriers, petits cultivateurs, privez-vous des plaisirs apicoles ; M. le maire vous le défend.

Ecarter les ruches des chemins trop fréquentés, soit ; mais nous empêcher d'en avoir, la plaisanterie est bonne ; vous craignez les piqures, Monsieur le maire, supprimez radicalement toutes les ruches et alors vivez en paix, plus d'inquiétude de ce côté-ci... si ce n'est pourtant que les abeilles des villages voisins viendront peut-être voltiger à vos oreilles, et alors votre arrêté sera inutile...

Quel dommage, Garo, que nous ne soyons pour rien dans les conseils de l'homme qui administre la commune de Bernon ; nous lui eussions tout simplement conseillé de laisser se multiplier les ruches, à la seule condition que chaque abeille portée au corselet une bandelette sur laquelle le nom de son propriétaire serait écrit très lisiblement, et gare aux piqueuses et aux propriétaires responsables. Il ne nous semble pas que cela eût été moins sensé et plus vexant que l'arrêté en question.

Vivez en paix charmants petits insectes ! Croissez et multipliez, vous qui contribuez si puissamment à la fécondité de nos vergers. Voltigez, butinez, brunes filles du ciel et de l'air bleu dont les merveilleux instincts nous enthousiasment ; l'arrêté de Bernon ne prévaudra point contre vous, car il est très probable qu'il sera annulé par l'autorité supérieure. Dans tous les cas nous gagerions bien que par de tels procédés, M. le maire ne mettra de son côté ni les rieurs et... ni les électeurs.

J.-P. BEUF.

## LA FABRICATION DES ENGRAIS

QUESTION D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante, qui traite d'une agréable façon un sujet fort peu agréable, mais très important au point de vue de l'industrie des engrais et surtout à celui de la salubrité :

La question d'hygiène que soulève le mode de recueillir, enlever, transporter et utiliser les déjections humaines, se reproduit périodiquement, chaque année, quand arrive la saison des chaleurs. De grands journaux de la localité l'ont rappelés à l'attention de l'administration, il y a environ un mois, en signalant l'infestation de deux vallées du Rhône et de la Saône, quand soufflent les vents du sud, par les émanations insalubres qui se dégagent des « dépotoirs et usines » des deux grandes Compagnies de vidanges, installés à la Mouche, sur les bords du Rhône.

Le 3 de ce mois, le journal le Progrès revenait sur cette question et publiait une lettre par laquelle « un grand nombre d'habitants de la Mutairie » demandent que l'Administration intervienne pour ordonner « la suppression des établissements des Compagnies de vidanges », ou, au moins, « pour prescrire la cessation immédiate du fonctionnement desdits établissements, pendant la saison des chaleurs.

Voilà donc, à Lyon, l'engrais humain traduit à la barre de l'Administration ! Comment s'en tirera-t-il ? Je parierais presque que la saison des chaleurs aura passé avant qu'une décision administrative soit intervenue, non seulement parce que je connais la sage lenteur avec laquelle procède toute administration, mais encore parce que la demande des habitants de la

Mulatière ne me paraît devoir être accueillie favorablement, et ce, par les motifs ci-après : 1. Il n'est pas suffisamment établi que l'infection dont se plaignent les pétitionnaires soit « uniquement » du fait des Usines de vidanges.

Ces Usines sont installées et exploitées dans les meilleures conditions possibles, au point de vue de la salubrité, et, si elles sont pour beaucoup dans l'infection dont on se plaint, elles ont une voisine qui m'a paru concourir, dans une large proportion, à la production des odeurs insalubres signalées : c'est une usine de produits chimiques, pour la peinture et la teinture, établie au sud et à côté de la Compagnie départementale. On se presse donc peut-être trop de ne mettre en cause que les usines des Compagnies de vidanges, et on laisse ainsi à leur disposition un bon moyen de défense.

2. On ne pouvait ordonner « immédiatement » la suppression de ces usines ; — d'une part, parce qu'elles sont munies d'autorisations régulières par lesquelles diverses conditions d'installation et d'exploitation, fixées par les lois et règlements, leur sont imposées en vue de garantir la salubrité publique, et qu'il faudrait, au moins, qu'elles se fussent soustraites à l'exécution de ces conditions, ce que les réclamants n'ont pas fait ; — d'autre part, parce qu'on ne pourrait agir brusquement, dans ce sens, sans s'exposer aux plus graves inconvénients : ce qui infecte, en effet, ce ne sont pas les usines, ce sont les matières qu'elles mettent en œuvre. Or, si on ordonnait la suppression, sans avoir laissé aux Compagnies de vidanges le temps nécessaire pour installer de nouveaux établissements en un point où cette installation ne souleverait aucune réclamation, que pourrait-on bien faire des matières, cause de l'infection, durant la longue période qui s'écoulerait entre l'arrêt ordonnant la suppression des usines actuelles et l'ouverture des nouvelles ?

Ceci ne démontre-t-il pas suffisamment : — que la suspension de l'exploitation des usines de vidanges n'est pas plus pratique que leur suppression (car, que ferait-on des matières durant la période de suspension, si courte qu'elle pût être) ; — qu'ordonner le déplacement des usines (et non leur suppression comme le demandent les réclamants de la Mulatière) serait déplacer la question, sans la résoudre, et amener un relèvement du prix de la vidange ; — que, la cause d'infection et de danger étant dans les matières, et non dans les usines qui les utilisent, ce qu'on devrait demander à l'Administration, ce serait : d'une part, de proscrire les dispositions usitées actuellement pour les sièges des cabinets d'aisances, et, aussi, l'emmagasinement des matières, solides et liquides, dans le même récipient ; — d'autre part, d'ordonner que les sièges des cabinets soient disposés de façon à amener la séparation des deux matières et que chacune de celles-ci soient reçues dans un récipient ad hoc.

La question n'est donc pas ce que croient les réclamants de la Mulatière. Elle est des plus complexes. L'hygiène, la fortune publique et particulière, aussi bien que l'agriculture, ont le plus grand intérêt à ce qu'une solution rationnelle intervienne à courte échéance, surtout dans les grands centres de population.

Elle n'est pas nouvelle non plus, cette question. Des voix — des plus éloquentes et des plus autorisées — se sont élevées depuis longtemps pour signaler le mal et indiquer le remède : elles n'ont pas été entendues.

Pour ne citer que les plus remarquables, V. Hugo — dans *Les Misérables*, — et F.-V. Raspail — dans son *Histoire de la Santé et de la Maladie*, et, chaque année, — dans son *Annuaire de la Santé*, — ont démontré l'immensité du mal et adjuré les administrations, qui ont charge de la santé et de la fortune publique, de considérer cette question comme capitale : ça été en vain. Les choses ont continué comme par le passé et le seul progrès que nous ayons vu se réaliser, ça été l'introduction d'un nouveau système de vidange — non encore appliqué partout, tant s'en faut — qui a réduit sensiblement les inconvénients de la vidange, au point de vue de l'hygiène, et permis d'abaisser notablement le prix de l'opération.

Dans certaines localités, les entreprises de vidanges se sont adjugées tout le bénéfice produit par le nouveau système et n'ont laissé au public que l'amélioration dans le sens de la salubrité.

A quoi tient-il donc qu'aucun progrès sensible n'ait été réalisé, quand, pourtant, la grandeur du mal a été démontrée ? A un défaut inhérent à la nature humaine : « l'esprit de routine », étayé d'un autre : « l'intérêt personnel mal entendu. »

Les administrations, publiques et locales, ainsi que les Compagnies de vidanges, qui paraissent, mais à des points de vue différents, intéressées à ce qu'il se produise une prompt solution, n'ont presque rien fait et continueront probablement à ne rien faire d'utile pour l'obtenir. Les premiers, pour justifier leur apathie, n'ont-elles pas cette excellente raison : « Qu'elles n'ont point de fonds disponibles pour tenter de subventionner des expériences. » — Les seconds réalisent de beaux bénéfices avec le système actuel, que pourraient-elles bien rechercher de plus ?

Ce qu'il y a de pire, c'est que le public qui souffre se plaint, est le premier et le plus grand coupable. Car, comme l'amélioration à réaliser paraît s'attaquer à la bourse de chacun, il arrive immédiatement qu'en signalant le remède, on semble supprimer le mal. On voudrait ne plus souffrir, mais sans qu'il en coûtât quelque chose, ne fût-ce que la peine d'étudier la question ! — Que celui qui est sans péché, de ce côté, jette la première pierre aux administrations et aux entrepreneurs de vidanges.

Pour clore cette longue lettre, reconnaissez : — que le mal est grand ; — que les plaintes, comme celles des habitants de la Mulatière sont généralement fondées, et que, si les réclamants se trompent sur l'application du remède, le mal qu'ils signalent est incontestable ; qu'il n'est pas inopportun de se préoccuper de cette question, tout au contraire ; et, enfin, que si la tentative de la résoudre peut paraître téméraire, il n'en reste pas moins utile, urgent même de l'entreprendre.

Appliqué depuis près de vingt années à l'étude de tout ce qui se rattache à l'engrais humain, je pourrais apporter dans le débat un contingent, assez fourni, d'observations et d'expériences ; et, si vous voulez bien m'accorder l'hospitalité de votre journal, je préparerais, pour commencer, une série d'articles où j'examinerais l'engrais humain au double point de vue de l'hygiène et de la fortune publique. Puisque l'utilité du sujet me fait pardonner mon long bavardage

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués. A. QUÉLÉ.

La Réforme judiciaire

On a distribué aux sénateurs le rapport de M. Tenaille-Saligny sur la réforme judiciaire.

En voici la conclusion : Assurément le projet que nous avons élaboré ne comorte pas les vastes réformes que la plupart d'entre vous appellent de leurs vœux, et qui doivent, dans un avenir peu éloigné, donner au pouvoir judiciaire de la République une base vraiment démocratique, mais il n'en doit pas moins être considéré comme réalisant un progrès très appréciable.

Il réduit, en effet, le personnel que tout le monde s'accorde à tenir pour beaucoup trop nombreux, donnant satisfaction au vœu exprimé à peu près par tous les partis ; il unifie les classes des cours et tribunaux et relève le traitement des magistrats.

Les dispositions concernant la discipline judiciaire étaient confuses, incomplètes et parfois contradictoires, le projet les revise, les coordonne et en confie exclusivement l'application à une juridiction dont nul ne peut suspecter les lumières et la haute impartialité.

Enfin, c'est là un point capital, il permet de procéder avec les éléments empruntés exclusivement au personnel actuel, à cette réorganisation de la magistrature que les ministères qui se sont succédés depuis 1830 ont été unanimes à réclamer.

La magistrature sera après le vote de la loi ce qu'elle est aujourd'hui, seulement il demeurera acquis qu'à l'égard de tous les autres fonctionnaires et agents de l'Etat, les magistrats sont les serviteurs de la République, et que si, dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être garantis contre toute pression, rien ne leur donne le droit de se mettre en dehors et au-dessus de tous les pouvoirs publics et de se poser en adversaires et conseillers du gouvernement de la République.

La réduction des frais de justice. — Le ministre de la justice a soumis à la signature du président de la République un décret instituant une commission extra-parlementaire chargée de préparer un projet tendant à la réforme du code de procédure et à la réduction des frais de justice.

Cette commission est ainsi composée : M. Cazot, premier président, et M. Barbier, procureur général de la cour de cassation ; M. Pétièvre, premier président et M. Loëw, procureur général de la cour de Paris ; M. Poulletier, juge au tribunal de la Seine ; le président de la compagnie des avoués à la cour de Paris ; le vice-président des avoués de province ; M. Bellof, président de section au conseil d'Etat ; professeurs du Code de procédure à la Faculté de droit de Paris ; plus un certain nombre de spécialistes choisis parmi les fonctionnaires de l'enregistrement.

LES FRAISES

Si la fraise est un des aliments les plus recherchés et les plus estimés, elle est aussi de la plus grande utilité comme médicament si, on en croit les anciens auteurs. D'après eux, elle produisait des cures merveilleuses. Ainsi, dans la *Dissertation*, publiée par Linné sur ce sujet, on lit que le célèbre naturaliste a non-seulement fait disparaître, par le seul usage des fraises, les accès d'une goutte violente dont il était depuis longtemps tourmenté, mais qu'il a dissous, en très-peu de temps, les concrétions topacées (grosseurs dures) qui se forment si souvent auprès des articulations dans le cours de cette maladie. Dans un accès de goutte, il consommait un jour une quantité prodigieuse de fraises, il dormait pendant toute la nuit, et, le lendemain, il put se lever et reprendre son travail qu'il avait abandonné depuis quinze jours. Les années suivantes les accès reparurent, mais Linné les guérit de la même manière et il passa vingt ans sans plus rien éprouver.

Les fraises guérissent aussi les affections calculeuses ; les personnes qui sont affligées de la gravelle s'en trouvent à merveille. D'après Van-Svieten, des maniaques auraient été rendus à la raison en quelques semaines par l'usage journalier de plusieurs livres de fraises.

Apulée vante les fraises écrasées avec du miel quand il s'agit de soulager les douleurs qui leur siègent dans la rate.

Enfin, d'après Hoffmann et Schulz, elles auraient guéri même à un degré avancé, la phthisie pulmonaire.

Si, dans tous ces faits, il y a assurément de l'exagération, il faut cependant admettre qu'il y a aussi du vrai. Il est, en effet, parfaitement prouvé, par l'analyse, que les urines des personnes qui font une grande consommation de fraises deviennent acides et ne contiennent plus cet excès d'acide urique qu'elles possèdent toujours chez les calculeux et les gravelleux. Les cerises ont à un haut degré cette même propriété de rendre les urines alcalines, et vous savez que si elles ont un parfum aussi suave que celui de la fraise, elles sont d'une digestion plus facile.

Les fraises écrasées dans de l'eau fournissent une boisson tempérante et rafraîchissante, très utile dans différents cas d'inflammation et de fièvre.

Le sirop de fraises est aussi une excellente préparation rafraîchissante. Vous pouvez le préparer de la manière suivante :

Fraises des bois, 100 grammes, sirop de sucre blanc, 300 grammes.

Faites cuire le sirop jusqu'à réduction à 225 gr. ; ajoutez les fraises, et versez le tout dans un vase non métallique que vous reconvez. Après vingt-quatre heures, vous passerez la liqueur sur une étoffe de laine à l'aide d'une légère pression.

Mélangé à de l'eau, il constitue une boisson très-agréable, rafraîchissante et très utile pour étancher la soif ou la fièvre de certains cas fébricitants.

Dr AGRICOLA.

M. PASTEUR

Le Petit National, dans un article que nous reproduisons ci-dessous, nous apprend que l'homme éminent auquel le monde entier doit des remerciements pour ses féconds et utiles travaux — nous avons nommé M. Pasteur — auquel la France vient de rendre un nouvel hommage, est le fils d'un tanneur.

Voici cet article : La petite ville d'Arbois a fêté jeudi son illustre enfant, M. Pasteur. Voici quelques détails sur la fête :

Dès le matin, neuf heures, la musique d'Arbois arrive, précédée, suivie et entourée d'une foule des plus compactes, devant la maison de M. Pasteur.

L'aubade terminée, M. Pasteur s'avance dans le cercle des musiciens et les remercie vivement de leur témoignage de sympathie.

M. Bellof, ancien principal du collège, lui souhaite la bienvenue ; M. Quintard, le nouveau principal, ajoute quelques mots, et deux élèves offrent à M. Pasteur, au nom de leurs camarades, un énorme et magnifique bouquet.

M. Pasteur, ému, embrasse les élèves, et, dans un langage aussi éloquent que les idées que par la forme, remercie ses compatriotes de cette manifestation, qui avait un caractère si particulier de cordialité.

Il exprime la joie qu'il éprouvait chaque année, de revenir dans ce beau coin de France, où s'est passé une partie de son enfance et de sa jeunesse.

C'est au collège d'Arbois qu'il a été élevé, dans ce collège qui fut toujours et qui est encore en si bonnes mains.

Et, s'adressant ensuite à la foule massée devant la porte de sa maison :

« C'est une manifestation de bonne démocratie, dit M. Pasteur, que la manifestation de ce soir. Vous saluez le point de départ et le point d'arrivée. Vous fêtez le fils du simple tanneur, parvenu par l'effort dans le travail.

« Mais ce que vous devez vous rappeler aussi c'est celui qui, chargé de famille, ne recula devant aucun sacrifice pour donner à ses enfants une bonne et saine instruction. Le souvenir de mon père, mes chers compatriotes, doit être présent à cette fête. »

Ces paroles, fréquemment interrompues par les applaudissements, sont saluées des cris de : Vive Pasteur !

Sameli, 14 juillet, M. Pasteur, accompagné de toute sa famille, s'est rendu à Dôle, pour assister à la pose d'une plaque commémorative sur la maison qui l'a vu naître.

Arrivé à neuf heures et demie du matin à la gare de Dôle, illustre savant a été reçu à la gare par les autorités, le corps des professeurs, et la musique du collège.

Après l'inauguration de la statue de la Paix, le cortège officiel s'est rendu rue des Tanneurs pour assister à la pose de la plaque commémorative. M. Kempfen, directeur des beaux-arts, a prononcé un discours auquel M. Pasteur a répondu.

A travers nos Théâtres

C'est le titre consacré à ma chronique hebdomadaire, je ne puis le modifier, même au moment où nos théâtres sont fermés et où ils ne s'ouvrent que par intermittences, comme des luttes baillant au soleil, en nous offrant des spectacles coupés, avec un ou deux artistes parisiens de quelque renom, et le reste... de plusieurs degrés au-dessous de la médiocrité.

Mais cette semaine, le théâtre n'a-t-il pas été un peu partout ? Quel spectacle admirable que celui de cette retraite aux flambeaux effectuée par nos braves soldats. — Néanmoins, le 13 juillet au soir, avec une pluie battante et dans un ordre aussi parfait que si le ciel eût été d'une clémence et d'une urbanité exquises.

Où diable le *Nouvelliste* a-t-il vu cette retraite se transformer en débandade, et chacun se sauvant dans le plus affreux désordre comme dans toutes les directions ? Mystère et réaction !

Quel spectacle également admirable que celui de cette revue du 11 juillet où, malgré un temps affreux, nos chers petits soldats d'un sou ont défilé avec la crânerie française accoutumée au milieu des acclamations d'une foule enthousiaste qui ne comptait pas, elle non plus, avec la pluie, ou, plutôt, pour qui, pas plus que pour nos chers troupiers, la pluie ne comptait pas ?

Et la note comique n'existait-elle pas aussi, à cette revue ? Qui ne se souvient des braves qui ont accueilli, au moment du défilé de nos sapeurs-pompiers, le parapluie que le chef de notre fanfare municipale tenait gravement sous son bras gauche pendant que le commandant Birat, à pied, sautait si cavalcadement de son sabre le général Carreter-Tricot.

La gaieté gauloise s'est manifestée, à ce moment, dans toute la largeur de son rire sonore, et c'était justice.

Et quel spectacle plus reconfortant encore pour les cœurs de patriotes que celui de la remise des drapeaux au bataillon scolaire et à la Martinière ? Quoi de plus touchant, de plus sobre et de plus viril que cette courte allocution du maire de Lyon remettant, au nom du ministre de l'Instruction publique, ces drapeaux aux enfants de la grande cité.

J'ai cherché en vain dans les journaux du crû cette chaude improvisation, je ne l'ai trouvée que dans un journal de Paris, un mien ami, que je ne nommerai pas pour ne pas lui faire de réclame, ce qui ne m'empêcherait pas de dire que ce discours du docteur Gailleton était un événement digne d'être cité.

Le défilé de nos jeunes soldats de l'avenir aurait été parfait si M. Jandard — toujours avec son parapluie ! — n'avait eu la malencontreuse idée de la faire accompagner par une polka. N'avait-il plus de pas redoublés dans ses cartons ? La polka a coupé les jambes de nos pauvres petits qui perdaient toute cadence, tandis qu'avec un *allegro* militaire le défilé eût été parfait.

Allez, gros militaire au parapluie, et ne péchez plus. Strapontin vous pardonne ! Ne faut-il pas être indulgent, d'ailleurs, et pour les régates ratées et pour le feu d'artifice et pour la lumière électrique de Montefiasco !... sans parler des illuminations tonitruantes de la place Bellecour.

Toutes ces imperfections... naturelles ou accidentelles n'ont pas empêché le 14 juillet d'être fêté aussi dignement que ses aînés ; puisse l'année prochaine nous apporter moins de déboires, et le doigt de Dieu arrêter tous ses robinets de cléri... caux. Amen !

Revenons aux théâtres, ou plutôt à celui qui est encore entr'ouvert. M. Dufour — je lui en ai touché un mot dans une conversation aussi vive qu'animée que nous avons eue ensemble le soir de la première de *Fedora*, sous le péristyle du Grand-Théâtre, et à laquelle prenait part notre confrère Billy du *Tatouevre* — devait profiter de la fermeture des Célestins pour faire nettoyer le plafond, ce chef-d'œuvre de Domer, qui s'en va — pas Domer, heurteusement ! — d'une façon épouvantable, grâce aux effets malfaisants du lustre.

Ceci, paraîtrait-il, ne concerne pas M. Dufour, mais je lui sais assez de sentiment artistique pour empêcher, en s'adressant à qui de droit, que cette belle peinture aux tons si frais, si tendres, si délicats ne subisse plus longtemps la patine inexorable d'un lustre aussi idiot que provisoire. Déjà les ors se noircissent — ceci, pour d'aucuns, est un détail — mais les corps, ces fines idéalités que le pinceau avait su rendre avec une nuance suave et en même temps avec une grande sûreté de touches, vous prennent de ces tons glauques qui les font ressembler à ces machabées de quinze jours que l'on voit à la morgue.

Domer doit s'arracher les cheveux en pensant que bientôt il ne restera plus rien de son œuvre, à cause d'un lustre, qui n'est que provisoire : le véritable, l'officiel, celui de M. André, n'éclairant pas suffisamment, on a jugé à propos de le remplacer, provisoirement toujours, par ce fumigateur.

J'ai signalé le danger à mes grands confrères qui, quelques fois aussi, ont bûillé aux corniches, pardon ! aux Célestins, et qui en auront encore l'occasion, avec les troupes de passage, de lever les yeux au ciel, d'apercevoir les vestiges du chef-d'œuvre Domer, de prendre leur

plume qui fait autorité et de crier au secours, afin d'empêcher un crime.

Il en est temps encore : à la réouverture des Célestins, il sera peut-être trop tard.

STRAPONTIN.

P.-S. — Et les concours du Conservatoire ? Je ne me sens pas encore le courage d'en parler, peut-être, avant la fin, y reviendrai-je. En attendant :

Laissez la mort douce et tranquille Faire son œuvre en liberté.

absolument commé dans le quatrième acte de la Favorite S.

L'œuvre de Domer — ou mieux le chef-d'œuvre... n'est-ce pas à l'architecte de la ville de s'en occuper ? Il suffira sans doute de signaler cet état de dégradation à M. Hirsch pour qu'il soit apporté un prompt remède. M. Hirsch est homme de goût et de talent : ce lui sera l'occasion d'imposer silence à ses détracteurs et de mériter l'approbation des artistes et des amateurs intelligents A. L.

LA POSTE

On nous adresse la lettre suivante, qui mérite à tous égards l'insertion, car elle signale un desiderata dans l'organisation du service des changements et des recommandations au bureau principal des postes, place Bellecour.

Notre honorable correspondant a absolument raison, car nous avons nous-mêmes fait l'expérience de cette lenteur apportée, vers le soir, à recevoir les changements et les objets recommandés, et tout cela parce que un des deux employés préposés à ce guichet se trouve justement absent, pour cause de digestion, au moment où le public afflue et où sa présence est le plus nécessaire.

Nous sommes persuadés qu'il suffira de signaler la plainte de notre correspondant, plainte fondée s'il en fut, pour que M. le Directeur des postes donne des ordres pour modifier cet état de choses.

Monseigneur le Rédacteur,

L'Administration des postes de notre ville a des idées extraordinaires. Au bureau de la place Bellecour, *hectate principale*, deux guichets sont installés actuellement pour recevoir les changements et objets recommandés. Toute la journée, lorsque les bureaux sont presque déserts, les deux employés sont présents, et le soir, à six heures, il n'y a plus qu'un seul guichet ouvert ; alors dix à quinze personnes passent 20 à 25 minutes pour obtenir l'enregistrement de leurs envois, le second employé étant en train de dîner.

Ne pourrait-on pas prendre des mesures pour que les repas ne coïncident pas avec l'heure du départ du courrier le plus chargé, et que de six à sept heures les deux guichets soient ouverts au public.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer cette lettre, Veuillez agréer, etc.

NOTES ET INFORMATIONS

Echange de titres de rente 5 0/0. — Conformément à un décret du président de la République, en date du 27 juin 1883, le Trésor public procédera ainsi qu'il suit à l'échange des titres des rentes 5 0/0 non remboursées contre des inscriptions 4 1/2 0/0 (nouveau fonds).

Echange des Titres nominatifs

L'échange des titres nominatifs s'effectuera à compter du 16 août prochain, soit au moment même du paiement des arrérages, soit à toute réquisition des parties, par les soins des comptables sur la caisse desquels ces arrérages sont assignés payables.

Les rentiers n'habitant plus le département dans lequel leurs inscriptions sont payables, s'adresseront au comptable de leur résidence, ou à Paris, à la direction de la Dette inscrite (Ministère des finances, bureau central, premier étage, corridor du Nord n° 4).

Echange des Titres mixtes et au porteur

Les inscriptions mixtes et au porteur ne seront échangées que sur le dépôt préalable des anciens titres dont il sera donné récépissé.

Ces inscriptions seront reçues, à partir du 15 juillet prochain, savoir :

A Paris, par la direction de la Dette inscrite (bâtiments annexes du Ministère des finances, à gauche du Carrousel) ; Dans les départements, par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers ; En Algérie, par les trésoriers-payeurs et les payeurs particuliers.

Dans les colonies, par les trésoriers coloniaux et les trésoriers particuliers.

Le coupon à l'échéance du 16 août devra être payé sur la production des coupons des titres de 4 1/2 0/0, les rentiers sont invités, s'ils veulent éviter tout retard dans la perception des arrérages, à ne pas différer le dépôt des inscriptions à échanger.

Promesses d'inscription

Dans le cas où la conversion des rentes 5 0/0 aura pour effet de produire des fractions inférieures à un franc de rente et par conséquent non inscriptibles au Grand-Livre de la Dette publique, ces fractions seront représentées par des promesses d'inscription, délivrées avec jouissance du 16 août 1883.

Tout porteur de promesses qui en présentera pour une somme de deux francs, obtiendra un titre définitif dans la forme nominative, mixte et au porteur.

Toutefois, une somme de un franc en promesses pourra être réunie à une inscription déjà existante du nouveau fonds 4 1/2 0/0.

Les élections départementales.

Dans le conseil de cabinet tenu au ministère de l'Instruction publique, le président du conseil a arrêté la date des élections départementales ainsi que celle de la convocation des conseils généraux.

Le premier tour de scrutin pour l'élection des conseillers généraux sortants aura lieu le 12 août et le scrutin de ballottage le 19.

L'ouverture de la session des conseils généraux est fixée au 20 août.

M. de Chambord allant mieux, les princes d'Orléans remettent le drapeau blanc dans leur poche.

L'Événement ayant soulevé cette question du drapeau, le journal des princes leur répond : « L'Événement revient longuement sur l'affaire du drapeau et il y revient avec un but manifeste, un but qui concerne l'avenir plutôt que le présent.

« Nous ne pouvons prolonger ce débat qui n'a pas d'utilité, qui n'a pas d'opportunité. Nous devons donc restreindre notre réplique à cette déclaration catégorique : le drapeau tricolore,

qui est le drapeau de la France, était hier, est aujourd'hui, et sera demain celui du Soleil. »

« Que va penser Henri V de cette déclaration du moniteur de ses bons cousins ?

Concours de Géographie. — Le concours annuel organisé par la Société de géographie, entre les élèves des écoles primaires de Lyon, libres ou municipales, aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> août, dans les salles de l'Ecole supérieure de commerce, rue de la Charité, 34, à 8 heures du matin pour les garçons, et à deux heures pour les filles.

Les élèves des écoles primaires supérieures sont aussi appelés à concourir cette année, dans le même local, le jeudi 2 août, à 8 heures du matin pour les garçons, et à 2 heures pour les filles.

Les élèves qui voudront prendre part à ce concours devront se faire inscrire, jusqu'au 30 juillet, au secrétariat de la Société, rue de l'Hôtel, 6, de 10 à 2 heures ; on leur délivrera un numéro d'ordre qui sera seul reproduit sur la copie du concours.

Les modes élégantes et vraies.

Ce ne sont pas les journaux de mode qui manquent ; mais lesquels doivent avoir leurs entrées dans la famille, tant au point de vue du bon goût et de l'élégance, qu'au point de vue d'une rédaction morale, inspirant l'ordre avec l'économie ? Non, nous ne craignons pas de le dire à nos charmantes lectrices et à nos lecteurs sérieux, aux pères et aux mères de famille, comme à leurs jeunes demoiselles, c'est la *Mode de Paris*, édition hebdomadaire avec planches et patrons, ou c'est la *Mode universelle*, édition bi-mensuelle.

Nous n'hésitons pas à recommander de préférence à toutes les autres publications la *Mode de Paris*, avec planches colorées et les PATRONS DÉCOUPÉS, car c'est là ce qu'il y a de plus complet, de plus coquet, de plus vrai, de plus attrayant, de plus féminin... et de plus charmant à offrir pour les maris, les frères ou les amis.

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS, sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégance supérieure sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes qui s'étalent dans certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris.

M. Cornevin. — L'honorable professeur de l'école vétérinaire de Lyon vient d'être l'objet d'une distinction bien méritée. Il est nommé chevalier de l'Ordre du Mérite agricole. Ses magnifiques travaux sur le charbon symptomatique en collaboration avec son savant collègue, le docteur Arloing, et l'honorable praticien de la Haute-Marne, M. Thomas, lui valaient cette récompense, bien méritée d'ailleurs, pour les services rendus à nos richesses rurales par ces travailleurs désintéressés qui suivent la voie si brillamment ouverte par MM. Pasteur et Chauveau.

Un ruban de plus ou de moins décerné à ces vaillants travailleurs a peu d'importance pour eux. Ils ont des préoccupations plus hautes que celles des colifichets et des faveurs roses. Le progrès de la science appliqué à féconder les ressources de la patrie est un but suffisamment élevé et entraînant pour eux.

Si le ministère a créé cet ordre du Mérite agricole, c'est moins pour encourager des hommes de science qui savent puiser à d'autres sources leur amour du travail, que pour montrer que notre gouvernement se préoccupe des intérêts matériels du pays, qu'il suit l'œuvre des hommes utiles, qu'il les protège comme ses collaborateurs. C'est bien là le vrai gouvernement, le gouvernement de tous, par tous et pour tous.

Les concours des élèves du Conservatoire de musique commenceront le lundi 23 courant, à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des Fêtes, et finiront le jeudi 26 du même mois.

Voici l'ordre des concours :

Lundi 23 juillet, à 9 heures du matin, classes de violoncelles et de violons. — A une heure et demie du soir, classes de chant. Mardi 24 juillet, à 9 heures du matin, classes élémentaires de piano et clavier. — A deux heures du soir, classe de déclamation ; Mercredi 25 juillet, à neuf heures du matin, classes des instruments à vent (cuivre). — A 2 heures du soir, classes de piano ; Jeudi 26 juillet, à 9 heures du matin, classes des instruments à vent (bois). — A deux heures du soir, classes d'opéra.

Ecole la Martinière. — La distribution des prix aux élèves de la Martinière des filles aura lieu à l'école des garçons, le jeudi, 26 juillet, à 9 heures précises du matin. Cette solennité sera présidée par M. le maire de Lyon.

Nota. — Le mercredi, 25 juillet, à 9 heures, les élèves devront venir à l'école retirer leurs cartes d'entrée. La présence des élèves à la distribution des prix est obligatoire.

Agriculture. — Des concours seront ouverts, dans le courant du mois de septembre 1883, pour la nomination des professeurs d'agriculture dans les départements suivants : Ardèche, Loire, Lot, Mayenne, Meuse, Saône-et-Loire.

Le programme du concours est déposé à la préfecture du Rhône, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau.

Laboratoire municipal. — Nous apprenons que M. Marius Moyret, chimiste distingué, ancien élève du docteur Lambert, se met sur les rangs comme concurrent pour la place de directeur du laboratoire municipal de Lyon.

La neige au mois de juillet. — On nous télégraphie d'Alais, 16 juillet : Hier, il neigeait sur les montagnes du Goulet et à Châteauneuf-Randon (Lozère), dont l'altitude n'est que de 1,300 mètres.

La Petite République fait remarquer que le 14 juillet, l'évêque Fréppel a dit à ses cures : « Entonnez-moi le *De profundis* », tandis que, de son côté, le citoyen Jollin commandait à ses compagnons de déployer le drapeau noir.

Elle explique en même temps qu'elle fait cette remarque, le motif pour lequel le collectivisme et l'ultramontanisme font bon ménage.

Voici l'explication : « Crois ou meurs ! » dit l'Eglise ; et les militaires de l'échiquier qui ont éclairé sinistrement le moyen-âge ne prouvent que trop la vérité de la sombre formule.

Et qui peut dire où nous en serions aujourd'hui si l'année noire avait vaincu au 16 mai ; si le bras séculier était redevenu l'instrument docile des volontés de Rome ?

Et d'autre part qu'entend-on dans les temples variés où clame le citoyen Joffrin?

Dis, comme moi, fais, comme moi, ou je cogne! Et ce ne sont pas là de vaines paroles; bien des épaules pourraient certifier l'assomante réalité; et combien d'autres l'attesteraient, si les sectateurs du collectivisme étaient moins clairsemés et plus ferts; si, au lieu d'être seulement quatre à cinq cents, ils se trouvaient des milliers!

Après cela, faut-il s'étonner que le collectiviste Joffrin et l'évêque Freppel nourrissent contre la Révolution une haine féroce et bondissent de fureur, dès qu'il s'agit d'en célébrer l'anniversaire glorieux?

A vendre pour cause de départ Un petit commerce de papeterie et quincaillerie fine dans le quartier des Terreaux (location: 500 fr.; eau et gaz) Le prix de vente sera établi d'après les marchandises facturées. S'adresser au salon de lecture, passage des Terreaux.

Leçons de piano et de français à 1 fr. 50 par heure. S'adresser au salon de lecture, passage des Terreaux.

Séparations de biens (jugements) Mme Marie-Joséphine-Adélaïde Perrin, épouse du sieur Jean-Marie Bossu, tisseur, rue Denfert-Rochereau. Jug. du 4 juillet 1883. Avoué: M. Guillermain.

Mme Jeanne Seguin, épouse du sieur Emile Gandolfi, demeurant place des Squares, 12. Jug. du 13 juillet 1883. Avoué: M. Robin.

Mme Marie-Rose Péro, épouse du sieur Justin Lepin, horticulteur, chemin de Saint-Alban, 15, à Lyon. Jug. du 4 juillet 1883. Avoué: M. Terras.

Mme Marie Sermet, épouse du sieur Etienne-Renaud Carraud, demeurant à Lyon, chemin de Gréaillon, 23. Jug. du 11 juillet 1883. Avoué: M. Pidard.

Mme Marie Navet, épouse du sieur Jean-Antoine Chardon, ex-marchand de produits céramiques et de plâtre, à Oullins. Jug. du 11 juillet 1883. Avoué: M. Bernard.

Demandes en séparation de biens Mme Marie-Victorine Peillot, épouse du sieur Antoine-Marie Murier, ex-épicière, place Tabareau, 4. Avoué: M. Milie.

Mme Pauline Gravel, épouse du sieur Vandre, boulanger, rue Sainte-Hélène, 39. Avoué: M. Plantin.

Mme Florine Racquet, épouse du sieur Alex Lambert, courtier, à Lyon, rue Saint-Joseph, 49. Avoué: M. Trillat.

Séquestres. Les créanciers du sieur Pierre, nérimand, demeurant à Jonage (Isère), sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains de M. Nérard, avoué, rue Grenette, 23.

Les créanciers du sieur Zielski, ancien directeur de la société de la Banque de Lyon et de la Loire, sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains de M. Fore, avoué, rue Tupin, 34.

Les créanciers de dame Reffay épouse du sieur Joseph Rose, ancien fabricant de chaussures, rue Tupin, 43 sont invités à produire leurs titres entre les mains de M. Fore, ci-dessus nommé.

Les créanciers du sieur Leboucq, épicière, 2, rue d'Isly, sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains de M. Chainé, avoué, rue Centrale, n. 25.

Ouvertures de faillites M. Pierre Gauthier, épicière à Lyon, rue du Sacré-Cœur, 70. Jugement du 13 juillet 1883. Juge-com. M. Rousset; syndic M. Félix Regaud, rue de la République, 49.

MM. Bancelin et Cie, commerçants, rue Duguesclin, 13. Jugement du 17 juillet 1883; juge-com. M. Trouette; syndic: M. Rolland, rue de la Bourse, n. 53.

Ventes de fonds de commerce Mme veuve Louis a acquis de Mme Hesse un fonds de marchand de vins, traitier et marchand de comestibles, situé rue Neuve, 47. Reclamer à l'agence L'Hôpital, rue de l'Hôtel-de-Ville, 61.

Mme Régné a acquis de Mme veuve Denis, un fonds d'épicerie, situé grande rue de la Guillotière, n. 21.

Mme veuve Aîtreux a vendu son comptoir, quai Saint-Vincent, 60. Récl. à la Préférence, rue Mercière, 62.

M. Légalier, rue Molière, 35, a vendu son restaurant. Récl. à M. Colomb, rue du Commerce, 3.

M. Sauve a acquis de M. Martin, un fonds d'hôtel connu sous le nom d'Hôtel du Nord, exploité grande rue de la Guillotière, 166.

M. Guyot a acquis de Mme Chareyroux, le fonds de café dit Café du Cercle, situé à Lyon, place Morand, 17. Récl. à l'agence L'Hôpital, rue de l'Hôtel-de-Ville, 61.

M. Guillet a acquis la brasserie de M. Lafond, rue de la République, 73.

SPECTACLES ET CONCERTS Théâtre des Célestins

Ce soir, 21 juillet, suite des représentations données sur la scène des Célestins par les artistes du théâtre national de l'Odéon, Mlle Tessandier et M. Chelles en tête, ainsi que M. Bouvier, que le public lyonnais se souvient d'avoir applaudi l'année dernière, alors qu'il tenait l'emploi de premier rôle aux Célestins.

Le premier spectacle se composera de Formosa pièce en 4 actes, de Vacquerie, une des plus récentes et des plus belles créations de Mlle Tessandier et de M. Chelles.

Dimanche, dernière représentation. Lundi 23 et mardi 24, représentations de MM. Daubray, Micher, Numès, Cooper, des théâtres du Palais-Royal et des Variétés, qui, avec le concours de Mlle Vanghell, dont tout Lyon célébrait le succès il y a deux ans à peine, promettent encore de joyeuses soirées à notre public.

Concerts-Bellecour Tous les soirs, à 8 heures 1/2 précises, grande fête musicale qui devient, les mardis et vendredis, une véritable solennité artistique où tout Lyon veut goûter la fraîcheur, le repos et l'harmonie. On a beau applaudir l'admiration calme et profondément vraie que tout le monde éprouve ne se peut manifester. C'est un immense succès digne du talent de notre maestro Alexandre Luigini, digne de son orchestre admirabile et de la réputation lyonnaise.

Casino-Kursaal de Charbonnières Les fêtes se succèdent avec les inépuisables gracieusetés de la Direction. Et la foule ne se lasse point de cet enchanteur rendez-vous de l'Hygiène, de la santé et des joyeuses parties.

Le Casino de Charbonnières est charmant, tout s'y rassemble pour le plaisir des baigneurs et des visiteurs, orchestre du jour, concert de nuit, skating, musée, salle de jeu, restaurants excellents, tir au pistolet, équipages d'ânes pour les excursions, illuminations électriques, on ne tardera pas à s'apercevoir qu'on a aux portes de Lyon ce qu'on va chercher si loin, et le succès ne tardera pas à payer amplement les efforts constants de l'administration, à rendre Charbonnières une station thermale aussi intéressante que ses vieilles et glorieuses rivales du Dauphiné ou des Pyrénées.

Décidément Charbonnières prend de l'importance. Cette petite ville est appelée, sous peu, à prendre rang parmi les stations thermales les plus recherchées de la région.

Le bruit court, dans le monde où l'on s'occupe d'affaires, qu'une société anonyme en fondation à Lyon, aurait pour objet l'acquisition d'une quantité considérable de terrain, soit à Charbonnières même, soit sur les communes voisines; il parait y avoir là l'élément à une affaire sérieuse et importante.

Ménagerie du Cap Tous les soirs la ménagerie du Cap est assaillie par une foule anxieuse de voir et de contempler notre gracieuse complice, bien connue du public lyonnais, et de lui témoigner par ses applaudissements de nouvelles marques de sympathie.

C'est avec un plaisir toujours croissant que les exercices de Nouma Hawa sont applaudis, car elle joint, pour faire travailler ses terribles pensionnaires, la douceur à l'énergie.

Nous invitons nos lecteurs à aller assister aux soirées offertes par Nouma Hawa.

Théâtre Marcketti Le Théâtre-Salon Marcketti, le plus grand et le plus élégant de ceux qui existent, possède une mise en scène et des décors vraiment hors ligne. Les Lilliputiens une nouveauté à Lyon. 20 artistes de tout genres, puis M. Marcketti, qui n'est pas une des moindres attractions de son spectacle, qui est terminé par une féerie mimodrame.

Théâtre Fulgoni (Cours du Midi). Voulez-vous vous amuser, allez au théâtre Fulgoni passer une bonne et longue soirée. Vous y verrez des chiens savants, des singes artistes, une Pompadour à quatre pattes, une monte admirable dont les exercices vous charmeront — et vous y retournerez.

Théâtre de Frères Grégoire. Tous les soirs, à 8 heures et demie, grande représentation. Expériences nouvelles du célèbre professeur Festa. Début des sœurs Rose et Marguerite, premières danseuses. Nouvelles chansonnettes et opérettes, par la famille Grégoire.

Panorama de Lyon L'administration du Panorama de Lyon à l'honneur de prévenir le public que, devant sous peu changer la toile qu'elle expose dans son local, rue du Nord, 20, le prix des entrées sera désormais fixé à cinquante centimes, le jeudi et le dimanche, et un franc les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Cours à pied M. Charbonnel dit Bertaccini se propose de faire dimanche, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, 420 kilom. sur la place Perrache (soit le voyage de Lyon à Paris en quatre jours. Cette séance aura lieu dimanche prochain en plein public et sera gratuite.

Coueurs français et italien. Un pari de 1.000 francs a été définitivement engagé entre M. Bargossi, coureur et champion italien, et M. Weiss, champion de Paris, pour une course de 50 kilomètres, sans s'arrêter, dimanche prochain, sur la place Perrache, à quatre heures du soir.

Nul doute que les Lyonnais s'empresseront d'assister à une séance qui s'annonce avec beaucoup d'acharnement, de part et d'autre. L'importance que lui donnent les deux coureurs, des plus renommés jusqu'à aujourd'hui, nous assure qu'ils mettront tous les deux tout l'amour-propre de leurs nationalités.

FOIRES ET MARCHÉS Du 22 au 28 juillet 1883.

Département du Rhône. — 22. St-Maurice-S-D., Cenves, Lamure. — 23. Aigueperse. — 26. Iznig, Jullié, Pontcharra.

Département de l'Isère. — 10. Lans. — 22. Heyrieux, St-Chef, Varcas. — 23. Lumbin. — 25. Chamagnieu. — 26. Corbelin, Entre-deux-G., Reurrel, Roybon, Vienne, Gières. — 28. Montcau.

Département de l'Ain. — 22. Billiat, Cerdon. — 23. Thoissey, — 23 Lhuis. — 26 Cuisiat, Tallieu, Neuville-le-D., Bourg-St-Ch., St-Paul-de-V. — 28. Villeneuve.

Département de Saône-et-Loire. — 22. Remigny, Digoïn, Branges, St-Bonnet-en-B. — 23. Lalheue. — 24. Issy, Blanzay, St-Bonnet-d.-J. — 25. Paray. — 25. Le Guiche. — 27. St-Valier. — 28. Verdun, Bourbon-Lancy.

Département de la Loire. — 22. La Pacaudière. — 22. Cuinzier, Noirétâle. — 25. St-Julien-M.-M. — 26. St-Polgueux. — 28. Urbize.

Département de la Drôme. — 22. Moras. — 24. Ombilze. — 25. Albon. — 26. Sauzes, Rochegude, Mollens.

Département de la Savoie. — 22. Lescheraines Jenne. — 29. Les Echelles.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 16 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Porcs, Veaux, Moutons.

Revoir: 38

Mardi 17 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Revoir: Bœufs et vaches, 0. Veaux, 0. Moutons, 160.

Jeudi 19 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Veaux, Moutons, Porcs.

Revoir: moutons, 460. Veaux, 0. Porcs, 0.

Vendredi 20 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Revoir: Bœufs et vaches, 0. Veaux, 0. Moutons, 0.

Jeudi 19 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Veaux, Moutons, Porcs.

Revoir: moutons, 460. Veaux, 0. Porcs, 0.

Vendredi 20 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows for Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Revoir: Bœufs et vaches, 0. Veaux, 0. Moutons, 0.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES MARCHÉS AUX BESTIAUX DE LA SEMAINE

POUR LES MARCHÉS AUX BESTIAUX DE LA SEMAINE

Lundi 16 juillet. — Loin d'arriver à une nouvelle amélioration des cours que certains attendaient et contre laquelle nous avons prévenu nos lecteurs, nous voici en plein recul avec une baisse de 8 à 10 fr. par 100 kil. Ne l'attribuons qu'au grand nombre de têtes amenées au marché (654 contre 465 il y a 3 jours). Ce sont surtout les belles marchandises, grosses et grasses, qui ont été d'une délicate difficile; les petites se sont mieux soutenues et ont trouvé un placement relativement avantageux.

Il ne faut pas oublier que les pores deviennent plus rares et que les cours ne peuvent manquer de se relever un peu: toute baisse marquée est presque impossible en ce moment.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Mardi 17 juillet. — Hausse de 10 à 12 francs par 100 kil. transactions faciles, voilà le double caractère de notre marché. Nous devons ce mouvement au petit nombre de bœufs amenés et à la présence au grand nombre d'acheteurs du dehors. Les nouvelles de l'étranger et du marché de la Villette accusent une grande fermeté de cours et semblent indiquer que nous resterons sans changement dans nos prix.

Vendredi 20 juillet. — Nouvelle hausse de 5 à 6 francs, ce qui a, pour les acheteurs du dehors, rendu fort difficile le complément de leurs approvisionnements. Il ne faut donc pas compter sur une baisse pour le moment. Attendons.

Haricots fins de Barbenante. 40 » 50 » — gros. 40 » 50 » Haricots blancs à écosser. 35 » 40 » Amandes fraîches. 400 » 410 »

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Jeudi 19 juillet 1883

Table with 4 columns: ESPÈCES, AMENÉS, RENVOIS, PRIX les 100 kil. Rows for Bœufs, Taureaux, Vaches, Veaux, Moutons, Porcs.

Villefranc (Rhône), 16 juillet. Bœufs ou vaches amenés 310, vendus de 160 à 170. Veaux, amenés 55, vendus de 95 à 105

Bourgoin (Isère), 19 juillet. Bœufs (les 100 kil.) en poil. 66 76 Vaches. 58 68 Moutons. 90 98 Porcs. 86 90 Veaux. 92 102

GRAINS & FARINES

Paris, 19 juillet 1883. FARINES DE CONSOMMATION. — Les prix sont un peu mieux tenus, avec moins d'offres sur le livrable.

Cours de midi Cinq heures

Jeudi 19 juillet. 159 k. 160 k. Marque de Corbeil. 59 à 61 57 à 59 57 à 59 57 à 59

Neuf-Marchés. — New-York arrive en hausse de 3/4 cent par bushel sur le blé roux d'hiver à livrer courant du mois, de 1/4 sur août et de 1/2 cent sur septembre prochain.

Les farines de commerce sont bien tenues; les vendeurs sont peu nombreux.

Seigles. — juillet. 16 18 16 18 août. 16 18 16 18 4 derniers mois. 16 18 16 18 4 de novembre. 16 18 16 18

Seigle, calme. Avoine, calme.

Bourgoin (Isère), 12 juillet. Froment. 100 kil. 24 à 25 Seigle. 14 50 15 Orge. 16 17 16 17 Avoine. 18 18 18 18 Fleurage. 15 50 16 Son. 14 14 14 14 Farine 1<sup>re</sup> qualité. 125 kil. 48 49 1<sup>re</sup> ronde. 44 45

Lille (Nord), 18 juillet. Blés: Marché toujours insignifiant; vente courante, avec baisse de 64 cent à l'hectolitre, d'après la mercuriale, aux cours de 18.25 à 22.50 l'hectolitre, ou les environs de 26.50 le quintal.

Montpellier (Hérault), 17 juillet. Blé blanc. 80 kil 20 à 20 50 — roux. 19 50 à 20 Avoine. 100 k 16 50 à 17 Seigle. 60 k. 8 50 à 9 Farine, 39.50 à 46.50 la balle de 122 kil. — Paumelle, 9.50 les 95 kil.

Marseille (B.-du-Rhône), 19 juillet, matin. Blés: Calmes, prix soutenus. Vente de la journée, 8,000 quintaux, dont 2,000 à livrer.

Importations: 4,226 quintaux. Ghirka-Marianopol, 125/123 kil., 33.75 à 34 fr. Azine, 21 fr.; Danube tendre, 418 kil., arrivée, 25 août, 18 fr., les 100 kil.

Les derniers avis des Dardanelles signalent le passage de 4 navires et de 24 steamers chargés de froment, à destination de: 6 pour Marseille, 2 pour l'Angleterre, 1 pour l'Italie, 2 pour la Belgique, 2 pour la Hollande, 1 pour le Havre, 1 nav. et 8 st. pour Malte, 4 st. pour Gibraltar, 1 navire pour Nice.

Il est, en outre, passé 2 nav., dont 1 chargé d'orge à destination de la Hollande et 1 chargé de maïs à destination de Barcelone.

Mulhouse, 17 juillet. Blé nouveau l'hect. 15.88 Farine, 29.50 à 37.50 les 100 kil.; Foin, 6.25 à 8.75 les 100 kil.; Paille de blé, 5 à 7.50 les 100 kil.; Pain, 25 à

Livraison juillet... 60 75 à 61...
SUCRES RAFFINES. — La tendance est très ferme aux prix extrêmes de 104.50 à 105.50 les 100 kil., suivant marques.

de 57 à 65 fr.; 75 sacs Guatemala, à 74.75; 50 s. Rio lavé, à 75 fr.
Cote commerciale: 100 fr.
Suif de place. 101 .. à ..

Unicolores. les % k. emb.
Marques spéciales. 65 .. 70 ..
Blanc, corps gras, divers. 60 .. 62 ..
Olive pour teinture. 52 .. 57 ..

RAISINS SECS A BOISSON
Cette, 19 juillet.
Corinthe, 54... à 55...; Thyra purs, 46... à 47...
Chesmé, ... à ...; Beyrouth blonds, 37 à 38; Chypre brouillés, ... à ...

DIVERS
RIZ ET LEGUMES. —
Nous cotons: les 100 kil.
Riz de Bologne. F. 52 .. à .. en sacs
Riz glacé A. 42 50 .. ..

CASINO DE VAISE
BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
Pont d'Ecully (Station des tramways)
Dimanche 22 Juillet
GRAND CONCERT
AVEC LE CONCOURS
De M. Panell, comique excentrique.

APPARTEMENT GARNI
DE 5 BELLES PIÈCES
Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos
Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux
S'adresser chemin de Montauban, 33
EXPOSITION
Internationale, Coloniale et d'Exportation Générale
AMSTERDAM
1883
ORCHESTRE
De 60 Musiciens deux fois par jour au centre des Restaurants.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie
BUREAU DE PLACEMENT
Des Garçons Bouchers et Chacutiers
J.-M. MICHON
21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE
Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures
SUCCURSALE: 43, rue Saint-Jean, 43, LYON
Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.

BONNES OCCASIONS
A CÉDER
Un comptoir bien situé, prix: 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.
Un fonds de liqueurs, gros et demi-gros, ancien; prix: 8,000 fr.
Pour renseignements, s'adresser à l'office de publicité, 32, rue Centrale.

Agence d'Affichage et de Publicité
J. MALIGNON
Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
LYON — 36, RUE GROLEE, 36 — LYON

BALAND AINÉ
TAILLANDIER
USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22
PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISE
Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.
ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs
FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES
Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces
INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

TÉTAZ
BALANCIER-MÉCANICIEN-RAJUSTEUR
Bureau de vérification de la ville
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES
De l'École de médecine, de l'École centrale lyonnaise
Du Bureau de garantie des Essayeurs et Marchands d'or et d'argent.
Rue Romarin, 8, angle de la rue Coustou
LYON

BOULANGERIE
A VENDRE
Bien achalandée, Clients sérieux
Au centre de Lyon
PRIX: 2,000 FRANCS
S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32
Vente de Fonds de Commerce
GRAND BUREAU DE PLACEMENT
DES DEUX SEXES
KLEIN et C<sup>e</sup>, rue Dubois, 27
près le Crédit Lyonnais.

LE CRÉDIT VIAGER
Compagnie d'Assurances sur la Vie
Sous le Contrôle du Gouvernement
FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854
CAPITAUX DE GARANTIE: 32 MILLIONS
Opérations réalisées: 242 Millions.
Capitaux payés aux assurés et aux rentiers: 42 Millions.
Rentes viagères
aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.
Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.
Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.
ASSURANCES
EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS
Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 62, rue de Richelieu.
A Lyon: MM. BRANCIARD, 6, rue de la République; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel de Ville.

LYON AU ROSBIF LYON
GRANDS
ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON
C. GAILLÉTON
7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache
42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)
SALONS DE FAMILLE
NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris
ADMINISTRATION: Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT de VINS: Vente en gros, rue Cavenne, 14

LE SAVON PHONIQUE
de L. FOUGEROUX, de Lyon
Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.
Indispensable dans la toilette intime, il preserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.
En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.
(Boîte place des Terreaux, 2).

ON DEMANDE un commanditaire associé
ou intéressé, un apport
garanti pour extension à donner à industrie
spéciale brevetée.
S'adresser à l'Office de Publicité Lyonnaise,
rue Centrale, 32.

Comptoir Porte-Pot
A vendre à un prix très modéré, un Comptoir Porte-Pot, situé angle de trois rues, quartier Perrache, rue Laurencin, 1, et rue de la Charité.
S'adresser rue Imbert-Colomès, 35, à l'épicerie Bernard.

ASTHME & CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC,
104, rue de Valenciennes, 104. — Adresse le dimanche aux bureaux de la Tribune.